

Communiqué de presse

Baromètre financier 2009 des communes et des communautés : des élus relativement satisfaits de la situation financière de leurs collectivités mais surtout très inquiets sur l'avenir au regard notamment des réformes en cours

Paris, le 17 novembre 2009

Les résultats du Baromètre financier 2009 des communes et des communautés ont été présentés aujourd'hui dans le cadre du Congrès des maires et des présidents de communautés de France. Réalisé par l'Institut CSA et à l'initiative de la Caisse d'Épargne et de l'Association des maires de France, le Baromètre 2009 souligne les préoccupations actuelles des élus à savoir la réforme territoriale, le remplacement de la taxe professionnelle et enfin la situation financière de leurs collectivités. Face à ces enjeux nouveaux, ce baromètre démontre la détermination des élus à assurer leur rôle et leurs missions de services publics locaux dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat à laquelle sont confrontées leurs collectivités.

A l'occasion du 92ème Congrès des maires et des Présidents de communautés de France, les résultats du Baromètre financier 2009 des communes et des communautés ont été présentés par Philippe Laurent, Vice-président de l'AMF et maire de Sceaux ainsi que Laurent Roubin, Directeur de la Banque du développement régional des Caisses d'Épargne au sein du groupe BPCE.

La satisfaction des maires s'agissant de la situation financière de leurs communes augmente en 2009 puisque 58 % des élus municipaux interrogés estiment excellente ou bonne la situation financière de leur collectivité (contre 46 % en 2008). Ce résultat peut s'expliquer par les dispositions du plan de relance mises en place par le Gouvernement et notamment celle relative au versement anticipé du FCTVA. Ce dispositif a permis aux communes de ne pas effectuer d'avance de trésorerie dans l'attente du remboursement de la TVA.

Toutefois si 25 % d'entre eux estiment plutôt acceptable la situation financière de leur collectivité, près d'un maire sur cinq (17%) juge toutefois préoccupante ou mauvaise la situation financière de leur collectivité.

Interrogés sur l'évolution des finances, dans les trois prochaines années, les maires et les élus intercommunaux se sont montrés beaucoup plus pessimistes que les années précédentes. Ils sont respectivement 45 % (maires) et 43 % (présidents) à prévoir une détérioration des finances de leur collectivité ou établissement (contre 36 % et 34 % en 2008).

Les élus ont modifié cette année leurs priorités en matière de gestion financière. Les maires ont fait le choix de donner une importance accrue au développement des investissements qui atteint 52 % (+10 points par rapport à 2008) et se place désormais au premier rang devant l'objectif de préservation et de développement des services rendus. Du côté, des présidents de communautés c'est exactement l'inverse puisque le rôle d'investisseur local plébiscité en 2006 (60%) n'a cessé, depuis, de perdre de l'importance et poursuit sa baisse pour passer sous les 40 %, cette année (39%). La préservation et le développement des services rendus demeurent l'objectif premier pour les élus communautaires au détriment des investissements. Les présidents orientent leurs décisions dans un cadre plus contraint avec un objectif de stabilisation de la pression fiscale.

Avec une progression de 10 points (46 % contre 36 % en 2008) le secteur de la voirie constitue pour les maires le premier domaine nécessitant des besoins d'investissement.



Les dépenses d'investissement en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères connaissent une forte progression notamment pour les maires. Ils sont désormais deux fois plus nombreux qu'en 2008 à juger nécessaire le développement des investissements en matière d'ordures ménagères (17 % contre 9 % en 2008).

Pour la première fois les maires comme les présidents de communautés démontrent leur volonté d'investir dans des projets générant des économies d'énergie (18 % pour les présidents et 14 % pour les maires), signe de la démarche des élus à inscrire leurs investissements dans le développement durable.

Les maires et les présidents de communautés s'inquiètent cependant des conséquences de la réforme de la taxe professionnelle sur leurs budgets locaux. Cette crainte est d'ailleurs particulièrement sensible chez les présidents de communautés (54%) notamment chez les présidents de communautés à TPU (66%) et les présidents de communautés d'agglomération (75%), dont la taxe professionnelle constitue la première ressource.

La raréfaction des subventions constitue pour les maires (à 49%) le principal frein à l'investissement. La réforme territoriale annoncée et son impact au regard des dispositions prévues en matière de financements croisés suscite une vraie inquiétude.

Les élus locaux jugent majoritairement le niveau d'endettement de leur collectivité comme satisfaisant (75 % des maires +16 points et 69 % des présidents +18 points).

L'une des tendances marquantes est l'inquiétude sur les marges de manœuvre disponibles des élus puisque l'on constate une forte baisse de la part d'élus estimant pouvoir s'endetter davantage. Ils ne sont que 19 % des maires (- 12 points) et 26 % des présidents (- 13 points) à envisager d'augmenter l'endettement de leur collectivité.

A propos du Baromètre financier des communes et des communautés :

Le Baromètre financier des communes a été créé conjointement par l'Association des maires de France (AMF) et la Caisse d'Épargne dans le cadre d'un partenariat conclu en 1997. Il a pour objectif de suivre, sur plusieurs années, l'opinion qu'ont les maires de la situation financière de leur commune et de son évolution. Le Baromètre financier 2009 des communes et des communautés est issu d'une enquête réalisée par téléphone du 24 août au 4 septembre 2009 auprès d'un échantillon représentatif de 521 maires et 104 présidents d'EPCI stratifiés selon la taille des collectivités et la région d'origine. Il est réalisé par le département Opinion-Institutionnel de l'institut CSA.

A propos de Caisse d'Épargne :

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 27 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances.

Avec 39 Md€ d'encours à fin septembre 2009, la Caisse d'Épargne est un acteur de premier plan sur le marché des collectivités locales en France. Banques mutualistes, les Caisses d'Épargne comptent parmi leurs sociétaires 4 300 collectivités locales. Deux tiers des communes et la quasi totalité des départements et des régions sont clients de la Caisse d'Épargne. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

A propos de l'Association des Maires de France :

Fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des maires de France permet aux élus municipaux d'être représentés par un interlocuteur fort, unique et pluraliste, défendant les intérêts communaux et intercommunaux au niveau national. Son action repose sur un réseau de plus de 35 000 adhérents, dont 1 400 présidents de groupements intercommunaux.

Contacts presse :

BPCE – Caisse d'Épargne

Christophe Gilbert : 33 (0)1 40 39 66 00

GSM : 06.73.76.38.98

christophe.gilbert@bpce.fr

www.bpce.fr

Association des Maires de France

Marie-Hélène Galin : 33 (0) 1 44 18 13 59

mhgalin@amf.asso.fr

www.amf.asso.fr